

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 04 septembre 2024

DEL20240904_098

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 29 août précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 20 puis **21** à partir de **19h50** et la délibération DEL20240904_090 ;

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN arrivé à 19h50 ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : /

Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, Frédéric CHABOD, Laurent CHIORINO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Billy MARQUET, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIIEWSKI ;

Absente : Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Denise GÉRELLI-FORT.

DEL20240904_098 - Communication du RA 2023 du Pôle Métropolitain Genevois Français "PMGF"

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXE 8

VU le CGCT et notamment son article L5211-39 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 du 26 avril 2017 portant création du PMGF ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n° DEL 2022 078 du Conseil communautaire le 06 juillet 2022 et notamment, au titre des autres compétences supplémentaires, la coopération transfrontalière (article 10-2) ;

VU la délibération N° CS2024-15 du 26 avril 2024 par laquelle le Comité syndical du PMGF a proposé la modification de ses statuts ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 du 29 juillet 2024, approuvant la modification des statuts du PMGF ;

VU la délibération du Comité syndical N° CS2024-29 en date du 21 juin 2024, relative à l'adoption du RA 2023 du PMGF ;

VU la notification du RA 2023 du PMGF, en date du 1^{er} août dernier ;

CONSIDÉRANT que le Président de l'EPCI doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, à ses collectivités membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que ce rapport fait l'objet d'une communication en Conseil ;

CONSIDÉRANT le RA 2023 communiqué par le PMGF ci-joint, que les Conseillers communautaires ont reçu préalablement à la présente séance avec la note de synthèse, et qu'ils ont été invités à examiner ;

Monsieur le Président rappelle que le PMGF est composé de 8 intercommunalités membres, situées dans les départements de l'AIN et de la HAUTE-SAVOIE, et représentant 425 000 habitants, 118 000 emplois et 117 communes.

Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération franco-suisse, d'un million d'habitants.

L'enjeu est de rassembler les énergies pour construire des projets au service de la transition écologique et de la qualité de vie des habitants.

Le Pôle métropolitain agit dans 4 domaines prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement économique et la formation.

Le PMGF représente ses membres au sein des différentes instances de coopération transfrontalière.

Dans le prolongement de l'édition 2022, le RA 2023 est publié sous deux formats :

- un format brochure A5 transmis aux communes et intercommunalités du Genevois français ;
- un format numérique PDF interactif disponible sur le site www.genevoisfrancais.org.

Le Pôle métropolitain présente le bilan d'une année 2023 marquée par la poursuite de plusieurs démarches stratégiques d'importance, qui constituent des outils pour accompagner les défis démographiques, écologiques et socio-économiques pour les 8 intercommunalités membres.

Les actions initiées par le Pôle métropolitain continuent à se déployer sur le terrain.

En 2023, les trajets en covoiturage ont été multipliés par 4 par rapport à 2022 (seulement fois 2, à l'échelle nationale). Plus de 1 500 usagers actifs étaient également recensés sur l'application de covoiturage spontanée "HéLéman", qui bénéficie désormais d'une troisième ligne dans le Pays de Gex.

Sur le volet emploi-formation, les 3 Centres associés de la Cité des métiers, ont vu une augmentation de 52 % du nombre de personnes accueillies.

Dans le domaine de la sobriété énergétique, le Grand Genève et le Genevois français, ont été précurseurs, grâce au travail engagé il y a plus de 4 ans avec "La Nuit est belle" par le Pôle métropolitain.

Désormais, 2/3 des communes du Genevois français éteignent la nuit, et de manière pérenne.

Le Genevois français confirme également son statut de terre d'émergence des Centrales villageoises. Elles sont désormais 4, soutenues par le Pôle métropolitain.

A l'échelle transfrontalière, le PMGF s'est engagé aux côtés des partenaires franco-valdo-genevois, sur 10 objectifs pour répondre à l'urgence climatique et préserver les ressources vitales partagées, en signant la Charte "Grand Genève en transition". Cette volonté s'inscrit dans un travail partenarial plus large d'élaboration d'une Vision territoriale transfrontalière 2050, qui fixe les orientations de la transition écologique sur le Territoire du Grand Genève.

Elle sert de socle pour les prochaines planifications françaises, genevoises et vaudoises.

Sur le Genevois français, les 40 Millions de Francs Suisses (MCHF) du Projet d'agglomération 4, confirmés en décembre 2023, viennent ainsi s'ajouter aux 81 MCHF déjà cofinancés par la Confédération suisse, lors des 3 premiers Projets d'agglomération déposés depuis 15 ans. Soit un total de 121 MCHF qui ont permis plus de 450 MCHF de travaux sur le Territoire.

Les infrastructures de mobilités en travaux sur l'année 2023, telles que la phase 2 du tramway "Annemasse-Genève", ou le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) "Gex-Cornavin", bénéficient de ces crédits.

A l'occasion des États Généraux de la mobilité du Canton de GENÈVE, auxquels les élus français ont été associés, des messages forts ont été portés sur l'importance d'étoffer l'offre de transports collectifs à l'échelle transfrontalière.

Dans la continuité du fonds culturel initié en 2022, et suite à une déclaration commune lors des Rencontres culturelles du Grand GENÈVE, les acteurs politiques franco-suisses se sont engagés en 2023, sur la mise en œuvre d'un fonds culturel transfrontalier de plus de 100 000 €, et dont 9 projets transfrontaliers ont pu bénéficier.

Dans les perspectives à apporter pour la suite du mandat, la construction d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) commun aux agglomérations du Pays de Gex et d'ANNEMASSE, ainsi qu'aux Communautés de Communes du Genevois et de Terre Valserhône l'Interco, a été engagée, et verra le jour en 2024. Il permettra de mieux maîtriser, organiser et choisir le développement voulu pour aménager durablement le Genevois français, grâce à un outil de planification réglementaire.

Le travail de préfiguration d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le Genevois français, nécessaire et préconisée par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) se poursuit, avec un premier périmètre prévu mi-2025.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du RA 2023 du PMGF, tel que communiqué.

La Secrétaire de séance
Madame Denise GÉRELLI-FORT

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/09/2024
Publié, le 12/09/2024

PAGE ANNULÉE

